

Métropole du Grand Paris : Un Conseil métropolitain placé sous le signe de la solidarité et de la relance

Le Conseil de la Métropole du Grand Paris s'est tenu ce vendredi 15 mai 2020, sous la présidence de Patrick OLLIER. En ouverture de la séance, une minute de silence a été observée en hommage aux élus métropolitains décédés du Covid-19. Plusieurs délibérations ont été adoptées par les conseillers métropolitains notamment les mesures d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire, le Plan métropolitain de relance, la désignation du concessionnaire pour l'exploitation du Centre Aquatique Olympique (CAO), le Fonds Résilience Île-de-France, l'annonce du lauréat de l'appel à initiatives privées pour l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques ainsi que l'adoption du budget pour 2020.

Mesures d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire : un soutien de 21 millions d'euros

Le Conseil a adopté un soutien financier exceptionnel de 15 millions d'euros aux communes de la Métropole du Grand Paris (MGP). « Cette mesure d'urgence est une preuve de solidarité vis-à-vis des communes. Elle est destinée à soulager leurs finances dans le cadre des dépenses engagées pour lutter contre la pandémie », précise Patrick OLLIER. « Avec cette dotation en faveur des communes, la MGP initie un mécanisme de correction des inégalités. Il s'agit ici d'un événement historique prometteur pour l'avenir de la Métropole », estime Emmanuel GREGOIRE, 1^{er} adjoint à la Maire de Paris, Conseiller métropolitain. Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 6 millions d'euros pour les hôpitaux de l'AP-HP et ceux du périmètre métropolitain a été adoptée à l'unanimité.

Un plan métropolitain de relance de 110 millions d'euros

Le Conseil de la Métropole a adopté, à l'unanimité, un plan de relance de 110 millions d'euros pour un territoire durable, équilibré et résilient. « Ce plan de relance exprime une volonté pour l'avenir. Nous ne pouvons pas rester inactif face à cette crise », insiste Patrick OLLIER. La Métropole réaffirme ainsi son rôle d'opérateur économique pour relancer une économie locale fragilisée et soutenir les différents acteurs de proximité. Ce plan de relance est structuré en cinq axes thématiques : 1) promouvoir une stratégie de résilience intégrant le retour d'expérience de la crise sanitaire ; 2) revivifier le tissu économique de proximité ; 3) accélérer la transition écologique et le développement des mobilités douces ; 4) Soutenir le secteur de l'habitat et de la construction ; 5) lutter contre la fracture numérique et accompagner la transition numérique. Ces axes seront déclinés en 50 actions concrètes. Celles-ci seront engagées dans un cadre partenarial en particulier avec la Banque des Territoires et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris - Île-de-France.

> Le Plan métropolitain de relance détaillé sur <https://bit.ly/3cBJS1S>

Centre Aquatique Olympique et franchissement :

Le Conseil métropolitain a désigné le groupement dont Bouygues bâtiment Île-de-France est mandataire comme futur concessionnaire chargé de la construction, la maintenance et l'exploitation du Centre Aquatique Olympique (CAO) et du franchissement piéton et cycliste attenant de l'A1. Ce projet d'envergure est le seul équipement pérenne pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024. « Je tiens à remercier l'ensemble des concurrents qui ont proposé des projets de qualité. Cette mise en concurrence a permis à la Métropole de faire un choix raisonné et sécurisant qui garantit un équipement adapté aux besoins de tous », précise Patrick OLLIER. Le Conseil a ainsi approuvé le projet de contrat de concession de service public de cet équipement qui lui a été soumis, invitant le Président à le signer. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Solideo, réuni la veille le 14 mai 2020, a donné un signe fort en approuvant à l'unanimité des votants (33 voix) l'attribution du contrat de concession au groupement mandaté par Bouygues Bâtiment Île-de-France pour la construction des ouvrages. « Ce projet est un équipement exceptionnel doté d'une excellence environnementale : 100 arbres plantés, des matériaux biosourcés, un toit photovoltaïque, des énergies à 90% renouvelables ou encore un système de récupération des eaux de pluie », précise Laurent RIVOIRE, Vice-président

délégué au Développement sportif. Le geste architectural proposé par les deux architectes, Laure MERIAUD (Ateliers 2/3/4) et Cécilia GROSS (VenhoevenCS), privilégie avant tout la transition écologique et la sobriété environnementale. Ainsi, le CAO est conçu comme un « écrin de bois suspendu au ciel » inséré harmonieusement dans son environnement paysager. En héritage, le projet propose une grande diversité d'activités permettant d'y accueillir tous les publics. Il favorisera également l'apprentissage de la natation et sera le lieu d'entraînement des sportifs de haut niveau.

> Le dossier de presse du Centre Aquatique Olympique : <https://bit.ly/2Z9X36a>

Participation de la Métropole du Grand Paris au Fonds de Résilience Île-de-France

Le Conseil a approuvé la participation de la Métropole au Fonds Résilience Île-de-France à hauteur de 14 millions d'euros, après que le Président de la Métropole a été sollicité directement par la Présidente du Conseil régional, afin de soutenir les entreprises du territoire métropolitain. Ce fonds vise à soutenir la relance des TPE et PME, et à financer le coût des adaptations indispensables à la reprise d'activité. Ce fonds s'inscrit dans une action mutualisée permettant de simplifier les démarches pour les entreprises qui bénéficieront du guichet unique. La Région Île-de-France et de la Banque des Territoires le financeront à hauteur de 25 millions d'euros chacune, les 50 % restant étant assumé par les établissements publics de coopération intercommunale du territoire, les Départements d'Île-de-France et par l'Europe, sollicités à cette fin.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

La Métropole a retenu le groupement d'entreprises françaises Métropolis (composé de SPIE CityNetworks, E-TOTEM et SIIT) comme le lauréat de l'appel à initiatives privées pour l'installation et l'exploitation de 3 084 points de charge (dont 252 dédiés à la recharge rapide) pour véhicules électriques sur voirie dans les communes de la Métropole (hors Paris). « *Lancé en juillet 2019, cet appel à initiatives privées portait sur la valorisation et le réemploi des bornes Autolib' laissées à l'abandon depuis le 31 juillet 2018* », rappelle Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie environnementale et au Développement des réseaux énergétiques. « *La Métropole va ainsi faciliter l'émergence d'une offre de recharge pour véhicules électriques au maillage pertinent, économiquement robuste et lisible pour l'utilisateur. La mise en place de ce réseau de bornes de recharge sur voirie publique, fondé sur des principes de continuité territoriale et d'égalité de traitement entre les communes, est essentielle pour répondre à la problématique de charge électrique à laquelle sont confrontés quotidiennement les habitants et les professionnels de la Métropole* » indique le Président de la Métropole. De manière précise, ce dispositif n'entraînera pas le moindre transfert de compétence et n'aura pas d'incidence financière pour les communes qui percevront en revanche des redevances d'occupation du domaine public. Le groupement autofinancera le service en totalité, en investissement (à hauteur de 15 millions d'euros) comme en exploitation.

> Téléchargez la brochure sur ce lien : <https://bit.ly/2WweHPM>

Budget pour 2020

Le Conseil métropolitain a adopté le budget 2020 dont les orientations ont été travaillées par Gilles CARREZ, Président de la commission Finances, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Vice-président délégué aux Finances, et Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au Budget. Les dépenses d'intervention propre de la Métropole s'élèvent à 40,3 millions d'euros et les dépenses d'investissement à 157,5 millions d'euros. Ces dernières sont financées par l'emprunt, à hauteur de 12 millions d'euros seulement. Dans un contexte marqué par une crise sanitaire qui fragilise l'économie locale, le budget 2020 poursuit quatre objectifs : soutenir la relance économique ; affirmer la solidarité métropolitaine envers les communes fragilisées ; garantir le versement des attributions de compensation aux communes malgré les incertitudes sur les recettes économiques à venir ; assurer des marges de manœuvres financières par une gestion prudente afin de poursuivre les actions engagées. « *Il est impératif de préserver le système d'attribution de compensation afin de concilier un budget 2020 qui fait le choix de la solidarité et de la relance* », souligne Gilles CARREZ. La Métropole amplifie ainsi son soutien aux communes avec l'allocation de crédits significatifs au financement de projets d'investissement locaux pour soutenir la reprise économique. A ce titre, le Conseil a voté un « Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) de relance » à hauteur de 30,5 millions d'euros, et aux règles assouplies. En outre, les dépenses d'investissement sont marquées par l'inscription de crédits de travaux pour permettre la construction du Centre Aquatique Olympique. « *Il n'est pas question de toucher aux attributions de compensation versées aux communes. Nous sommes là pour décider, et non pour subir. Notre budget 2020 mise sur l'avenir. Il est raisonnable tout en étant audacieux* », conclut Patrick OLLIER.